

LA FONDATION DU BTP CRÉE UN FONDS DE SOLIDARITÉ COVID-19

La crise sanitaire mondiale causée par la pandémie du virus COVID-19 a obligé les acteurs économiques à cesser en tout ou partie leur activité pour respecter les mesures gouvernementales de confinement.

Le BTP est un secteur particulièrement touché par ce contexte de crise. En effet, dans le respect des mesures de confinement, la plupart des entreprises ont dû arrêter leurs chantiers et ont été contraintes de mettre leurs salariés en chômage partiel. Dans ce contexte, **65 % des entreprises** du Bâtiment ont fait remonter des difficultés liées au COVID-19, quant aux entreprises des Travaux Publics, elles ont de leur côté, subi **une baisse de 55% de leur activité** au cours du 1^{er} trimestre 2020 (source : point de conjoncture du 23 avril 2020, INSEE).



Face à cette situation alarmante et dans ce contexte inédit, **la Fondation du BTP**, acteur engagé de la profession, dont les valeurs de solidarité et d'entraide sont au cœur de l'action, a décidé d'apporter son soutien au secteur.

« À situation exceptionnelle, mesures exceptionnelles, la Fondation du BTP se doit d'être présente au côté des entreprises et des salariés du BTP », pour reprendre les mots du Président de la Fondation du BTP, **Didier Charbonnel**, lors du conseil exceptionnel du 4 mai 2020.

UNE AIDE FINANCIÈRE POUR LES SALARIÉS DU BTP AYANT ÉTÉ AU CHÔMAGE PARTIEL

Pour cela, la Fondation du BTP a proposé la création d'un fonds de solidarité COVID-19 et y participe à hauteur de **500 000 euros renouvelable une fois**. L'objectif est de permettre aux salariés mis au chômage partiel de bénéficier des garanties de leur contrat collectif en santé et en prévoyance sans contrepartie de cotisation. **Cette aide tournée vers les salariés de la profession, leur permettra de continuer à bénéficier de leur protection sociale dans ce contexte économique, sanitaire et social difficile.**

De plus, le conseil d'administration de la Fondation a souhaité aller plus loin et a décidé d'allouer un budget supplémentaire à l'aide sociale individuelle. Les salariés en grandes difficultés pourront ainsi se tourner vers la Fondation pour obtenir un soutien financier.

DISTRIBUTION DE MATÉRIEL AUPRÈS DES PROFESSIONNELS DU BTP

La Fondation a souhaité que l'aide apportée aux acteurs du BTP soit aussi constituée d'équipements de protection aujourd'hui nécessaires comme des masques, gants etc. Ces fournitures sont redistribuées aux professionnels n'ayant pas pu se fournir en matériel et permettent la reprise des chantiers aux salariés dans des conditions optimales de sécurité.

LA FONDATION DU BTP a été reconnue d'utilité publique dès sa création en 2004. Autour de 3 missions prioritaires que sont la prévention des risques professionnels, la solidarité entre les générations et la promotion des métiers, et la lutte contre les exclusions. Elle accompagne depuis plus de 16 ans les entreprises, les salariés et tous les acteurs de la profession du BTP. C'est ainsi que plus de 20 projets ont été soutenus financièrement par la Fondation du BTP en 2019.

Contact presse :

Clémence Mazereau - 07 62 59 48 97

c.mazereau@fondation-btp.com